

Jean-Baptiste André Godin à Albert Dauphin, 15 juin 1862

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (6)

Collation 1 p. (310r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Albert Dauphin, 15 juin 1862, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/42029>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [15 juin 1862](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Dauphin, Albert \(1827-1898\)](#)

Lieu de destination Amiens (Somme)

Description

Résumé Sur le litige commercial opposant Godin à Pinart et Cie. Godin a à nouveau recours à l'avocat Dauphin pour un procès en appel dans l'affaire Pinart et Cie. Il lui indique qu'il a adressé à Delpech des lettres et un mémoire. Il lui demande de le soustraire à l'obstination de mauvaise foi de monsieur Dewailly [directeur de Pinart et Cie].

Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)
- [Dewailly \[monsieur\]](#)
- [Pinart et Cie](#)

Lieux cités [Amiens \(Somme\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 31/05/2023

Guise le 13 juillet 1666

510

Monseigneur

Le concours que vous meury prétier devant la cour des pupins dans mon procès avec la maison Bernart et à me servir encore nécessaire mais dans des circonstances moins heureuses pour moi puisque cette fois je suis appela

je vous addresserai le disprech la copie des lettres qui me paraissent à restituer à cette affaire avec un memorandum pour le clairississement qu'il me paraît de vous donner aussiz après ceauquel me signalez si ce est les points qui exigeraient de meilleurs clairisssements

je fais je vous prie des efforts pour me soustraire à l'obligation de maintenir ici le disprech

veuillez agréer monsieur l'assurance de ma parfaite considération

Godin

et approuver Dauphin avant à approuver